

Version 12.8.14

30e pré-conférence IFLA. Mercredi 13 août 2014 - 14 h 45 - Salle Victor-Hugo

« *La valorisation du fonds ancien de la Bibliothèque* ».-

Karina Perez Arroyo, chef de la division de la Bibliothèque

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers amis,

Ce matin, M. Patrick Montambault, directeur de la Bibliothèque et des archives de l'Assemblée nationale vous a présenté le service et ses collections. Je voudrais revenir maintenant sur **ce qui fait l'originalité de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ce qui la distingue des autres bibliothèques en général mais aussi des autres bibliothèques parlementaires : je veux parler de son fonds ancien extraordinairement riche.**

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale n'est pas seulement une Bibliothèque parlementaire, elle est bien plus que cela. J'ai envie d'ajouter que l'Assemblée nationale, aussi, est bien plus qu'une assemblée parlementaire. La preuve : nous nous trouvons salle Victor Hugo. Or Victor Hugo est un écrivain connu partout dans le monde, alors que tout le monde ne sait pas qu'il a été député et sénateur. La Bibliothèque de l'Assemblée possède des manuscrits à lui en tant que député d'une grande valeur historique, politique mais aussi, voire surtout, littéraire. Je pourrais multiplier les exemples, et citer Lamartine, qui a également sa salle à côté d'ici.

Hier soir, vous avez visité le Palais Bourbon et la Bibliothèque. L'immense salle où vous êtes entrés, avec les coupes peintes par Delacroix, est surnommée : la « nef ». La « nef », comme dans une église. Notre nef a d'ailleurs été comparée à la Chapelle Sixtine, comparaison peut-être complaisante, pensera Raissa Teodori !

Vous connaissez la formule d'Umberto Eco, ce compatriote de Raissa, **Umberto Eco a dit** : « *Si Dieu existait, il serait une bibliothèque.* ». Pour la petite histoire, ou pour la grande, je précise que le célèbre **Roman de la rose**, qui fut le premier « best-seller » du Moyen Âge, figure au catalogue de la Bibliothèque de l'Assemblée, au même titre que « le Nom de la Rose », le « best-seller » d'Umberto Eco. C'est dire la grande variété de ce catalogue.

« *Si Dieu existait, il serait une bibliothèque.* » Cette phrase d'Umberto Eco rappelle la fameuse formule de **Jorge Luis Borges** : « *Le paradis est une bibliothèque.* »

Eh bien, pour un court instant, je vous propose de monter au paradis, en découvrant les Trésors du fonds ancien de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Pour monter au paradis, paradoxalement, il faut descendre dans les sous-sols, sous la nef. Car les Trésors les plus précieux du **fonds ancien** se trouvent à l'abri, dans une pièce sécurisée que nous appelons la « **chambre forte** ». Ils sortent rarement pour être exposés au public car ils sont très fragiles. Même à l'occasion des **Journées européennes du patrimoine**, où seulement quelques-uns sont exposés en vitrines et pour peu de temps.

C'est dire si le besoin se faisait sentir d'un ouvrage qui permette aux lecteurs d'en apprendre plus sur ces Trésors. C'est pourquoi l'Assemblée nationale a décidé de valoriser son fonds ancien en lui consacrant ce numéro hors-série, co-édité avec la revue Beaux-Arts. Le hors-série que vous avez entre les mains vient de paraître. Il sera bientôt en vente dans les bonnes librairies, comme on dit, et il va nous servir de fil conducteur, de fil d'Ariane dans le labyrinthe des Trésors de la Bibliothèque de l'Assemblée.

Introduction

Si je devais vous lire telle quelle l'inventaire exhaustif des Trésors de la Bibliothèque, l'inventaire aurait tout d'un « inventaire à la Prévert », comme on dit en France. Comment expliquer la présence aujourd'hui, à l'Assemblée nationale française, d'incunables religieux ou profanes, un atlas imprimé à Rome en 1508, un autre à Amsterdam en 1647, des manuscrits latins, allemands, espagnols, italiens, polonais, hébreu, turcs, arabes, chinois, javanais, mexicain et tamoul ? Essayons d'y voir plus clair :

***D'abord les manuscrits.**

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale possède 1.546 manuscrits précieux, qui vont du IXe au XIXe siècle. Il est impossible de faire un classement de ces manuscrits par ordre d'importance. Tout ce que je peux vous dire, c'est que certains sont uniques au monde et donc d'une valeur inestimable. Quand en

1962, la BNF organisa une exposition pour les 250 ans de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, l'Assemblée nationale lui prêta ses manuscrits Rousseau. Des voix s'élevèrent alors pour s'inquiéter des risques encourus et le Bureau de l'Assemblée nationale décida **d'interdire la sortie du territoire français pour six œuvres jugées irremplaçables. Il s'agit de 6 manuscrits : une Bible du IXe siècle, l'expédition du procès de Jeanne d'Arc, le Codex Borbonicus, les Décades de Tite Live, et enfin 2 manuscrits de Rousseau, les Confessions et La Nouvelle Héloïse.**

Nous y reviendrons tout à l'heure.

***La Bibliothèque conserve aussi des incunables, quatre-vingts incunables,** c'est-à-dire, comme vous le savez, des ouvrages imprimés au tout début de l'imprimerie, avant 1500.

***Mais dans cet « inventaire à la Prévert », on trouve des objets inattendus comme plusieurs masques mortuaires et des meubles.** Par exemple, dans la « nef » que vous avez visitée hier, vous aurez remarqué un meuble en forme de temple égyptien. Il fut fabriqué spécialement par les ébénistes de la Chambre des députés pour accueillir l'édition originale de la « **Description de l'Égypte** ». C'est au titre du dépôt légal prévu par la loi de 1796 instituant la bibliothèque du Corps législatif que la Bibliothèque reçut en 1820 la précieuse collection éditée en 1809 à partir des notes relevées par les scientifiques qui avaient accompagné la campagne d'Égypte de Bonaparte en 1798. En 1802, Napoléon avait demandé leur publication par l'Imprimerie impériale. La « Description de l'Égypte » est

constituée de vingt-trois volumes, dont trois volumes de cartes dont la dimension - plus d'un mètre - exigea la fabrication de machines spéciales.

Quand ce n'est pas au titre du dépôt légal, nous allons voir maintenant à quel titre ces trésors sont entrés à l'Assemblée.

I-Dans un 1^{er} temps, pour comprendre comment le fonds ancien s'est constitué, nous allons remonter à 1789.

II- Dans un 2^e temps, nous parlerons de l'écrin magnifique qui abrite ces Trésors, réalisé dans les années 1830-1850.

III-Enfin, puisqu'il faut faire un choix parmi les Trésors, je vous présenterai une sélection.

Je le regrette, mais de même que la brochure n'a pu citer tous les Trésors, nous n'avons pas le temps de nous arrêter à chaque page.

« Gouverner, c'est choisir », a-t-on dit. Légiférer aussi et vous présenter le fonds ancien également !

I-Première partie –D'abord, remontons à 1789, car la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est née avec l'Assemblée nationale, elle est la fille de la Révolution française.

Le besoin d'une Bibliothèque parlementaire est né en 1789, en même temps que l'Assemblée nationale elle-même. Tout a commencé quand Louis XVI a convoqué les États Généraux à Versailles. Le 17 juin 1789, les représentants du

Tiers-état se proclament Assemblée nationale. Le 20 juin 1789, ils se réunissent dans la salle du Jeu de paume et font le serment "de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la Constitution du Royaume soit établie et affermie sur des fondements solides"

***Le serment du Jeu de paume constitue l'acte de naissance de l'Assemblée nationale, désireuse d'en finir avec l'Ancien Régime.** Il n'existe que deux originaux du **Serment du Jeu de paume**: celui détenu par la Bibliothèque de l'Assemblée et un second, déposé aux Archives nationales.

A l'époque, la distinction entre Archives et Bibliothèque n'avait pas de sens. Le 7 juillet 1789, l'Assemblée nationale établit sous le nom d'Archives un dépôt destiné à recevoir les minutes de procès-verbaux de ses séances et les pièces relatives à ses travaux. Armand Gaston Camus, député et secrétaire de l'Assemblée nationale, est élu archiviste à la majorité absolue des voix de ses collègues. Parmi les quelque 600 signataires, vous pouvez voir page 8 et 9 : Mirabeau mais aussi des noms moins connus. Citons aussi Guillotin (surtout célèbre, il faut bien le dire, pour avoir laissé son nom à la guillotine), Sieyès, l'abbé Grégoire, et Camus, le nouvel archiviste de l'Assemblée.

*Page 10, vous avez le **projet de Constitution de 1791** annoté de la main Maximilien de Robespierre, qui signait de Robespierre. Ce document a été acheté aux enchères à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution, en 1989. Un autre document qui, lui, a figuré au centenaire de la

Révolution, en 1889, est le manuscrit de **La Marseillaise, de la main de Rouget de Lisle, p. 12**. Il a été acheté par l'Assemblée nationale en 1952.

La monarchie est abolie le 21 septembre 1792, la République proclamée le lendemain. La Convention élabore une nouvelle Constitution. Elle siègera trois ans, du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. C'est la Convention qui va juger le Roi.

***Si vous allez Page 14, vous voyez le procès-verbal de la séance permanente des 16 et 17 janvier 1793**. A l'appel de son nom, chaque député doit se présenter devant le président de l'Assemblée et répondre à la question : « Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ? ». L'appel des 721 députés a débuté le 16 janvier à 6h30 du soir et s'est poursuivi jusqu'au lendemain soir 7h, sans interruption...une sacrée séance de nuit ! Vous pouvez voir la décision de chaque député sur le sort du roi : Robespierre, Danton : la mort... Pour la mort immédiate, 366 voix, soit 6 voix de majorité. Le 18, on recommence le décompte, en raison de contestations. Pour la mort : 361 voix, soit une voix de majorité. Comme le cousin de Louis XVI, Philippe Egalité, a voté la mort, on lui attribuera la voix qui a fait basculer le sort, et la tête, de son cousin. **Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 place de la Révolution, l'actuelle place de la Concorde, à deux pas d'ici**.

Le fonds ancien n'est pas constitué uniquement des comptes rendus des assemblées révolutionnaires. Il provient aussi et même surtout des « dépôts littéraires » et des « dons patriotiques ».

1- Les « dépôts littéraires ».

Le terme de « dépôts littéraires » cache une réalité plus brutale, plus révolutionnaire : il s'agit de confiscations pures et simples, soit des biens du clergé, notamment les bibliothèques des maisons religieuses, soit des biens des émigrés. Les livres sont ensuite regroupés dans des dépôts littéraires et placés sous la surveillance des Assemblées successives. Le fonds ancien de la bibliothèque ayant été en grande partie constitué à partir des biens confisqués aux nobles et aux établissements religieux, il ne faut donc pas s'étonner d'y rencontrer des ouvrages émanant des plus grandes bibliothèques des 17^e et 18^e siècles. C'est pour cette raison que le fonds ancien est riche en reliures armoriées, témoins des goûts de leurs propriétaires et aussi de cet art de la reliure qui atteignait alors un sommet. De magnifiques reliures ornent le cabinet du bibliothécaire parmi lesquelles certaines aux armes de Sully, Colbert ou Marie-Antoinette.

2- En dehors des dépôts littéraires, il y a les dons « patriotiques », faits volontairement, par patriotisme, à l'Assemblée. Parmi les dons patriotiques, des cartes géographiques, des médailles et même des masques mortuaires, comme celui **de Mirabeau** que vous voyez page 8. Le 22 avril 1791, le président

annonce en séance que le sculpteur Houdon offre le masque à l'Assemblée nationale.

Avant même d'être officiellement créée par la loi de 1796, la Bibliothèque présente donc cette particularité de posséder déjà un fonds ancien ! Environ 12 000 volumes placés sous l'autorité de **l'Abbé Grégoire**, qui fut président de l'Assemblée nationale (à une époque où l'élection du président était bimensuelle et non tous les 5 ans comme aujourd'hui).

Le 4 mars 1796, est adoptée la loi « portant établissement d'une bibliothèque à l'usage du Corps législatif ». L'Archiviste, également gestionnaire de la Bibliothèque, n'est plus élu par les députés. Il est à l'époque nommé et révoqué par le premier Consul lui-même. Fin 1803, un sénatus-consulte impose au président du Corps législatif de résider à l'Hôtel de Lassay, l'Hôtel de Lassay où vous étiez hier soir, resté depuis lors la résidence officielle du Président de l'Assemblée nationale. Camus apprend qu'une des salles de l'Hôtel de Lassay, où est rangée une partie des livres, servira de salon au président du Corps législatif. Ulcéré, il démissionne le jour même. C'est son second qui lui succède, **Pierre-Paul Druon** et c'est surtout lui qui va enrichir le fonds ancien, nous y reviendrons tout à l'heure.

II-Nous arrivons maintenant à la Deuxième partie –qui commence page 18,

Elle est consacrée à la nef que vous avez visitée, l'écrin qui abrite les

Trésors et constitue un Trésor à part entière.

Druon achetait des pièces qui n'avaient souvent aucun rapport avec l'activité parlementaire. Sa mort marque le changement d'une époque pour la Bibliothèque de la Chambre mais aussi pour la Chambre des députés. Les questeurs, dont relève désormais la Bibliothèque, demandent au successeur de Druon de recentrer les achats sur le travail parlementaire. Ils veulent constituer une « bibliothèque spéciale et complète de législation ».

* L'installation du régime parlementaire coïncide avec l'installation de la Bibliothèque dans ses locaux actuels. **L'architecte du palais, Jules de Joly**, achève la reconstruction de la salle des séances en 1832. Jules de Joly remanie l'ancien vestibule de la duchesse de Bourbon puis du prince de Condé, pour en faire le pendant symétrique de la Salle des Quatre Colonnes que vous avez vue hier soir.

* L'actuel vestibule de la Bibliothèque abrite une collection de **Mariannes** achetée en 2003 et une série de bustes sculptés par **Honoré Daumier** entre **1832 et 1835. Les Célébrités du Juste Milieu** représentent des députés de l'époque. La petite histoire veut que Daumier ait modelé ces figurines à la Chambre même, au cours des séances auxquelles pouvaient assister le public et la presse.

* Druon est mort en 1833. Il ne verra pas la nouvelle Bibliothèque qui s'installe à la place des anciennes cours et des jardins à l'ouverture de la session parlementaire de la Chambre des Députés, le 1er décembre 1834.

*La salle que nous appelons la nef est divisée en 5 coupoles. Elle est terminée à chaque extrémité par un hémicycle, c'est-à-dire par un demi-cercle, également appelé cul-de-four. Les coupoles culminent à plus de quinze mètres au-dessus du sol, la nef mesure 42 mètres de long. C'est un exploit architectural.

***Avec la mort de Druon, une page de la Bibliothèque s'est tournée. Heureusement, Eugène Delacroix va en peindre une nouvelle.** Il vient de terminer le nouveau salon du Roi, aujourd'hui appelé le salon Delacroix, qui se trouve à la gauche du Président quand on entre dans l'Hémicycle. En 1838, la décoration de la Bibliothèque est commandée à Delacroix par Adolphe Thiers, alors ministre des travaux publics et admirateur de longue date du travail de l'artiste. La décoration s'achève fin 1847. Le travail a duré 9 ans. Une des raisons de la longueur des travaux, outre leur difficulté en soi, tient au fait que la Bibliothèque est une bibliothèque parlementaire, c'est-à-dire à l'usage des députés : il faut donc monter ou démonter les échafaudages en fonction des sessions parlementaires. N'oublions pas non plus que Delacroix décorait en même temps une partie de la Bibliothèque du Sénat, que vous visiterez ce soir.

Comme au Sénat, L'endroit à décorer est donc un lieu vraiment pas comme les autres : une bibliothèque, et en plus, une bibliothèque réservée à l'usage exclusif des députés, située à 2 pas de l'Hémicycle.

Les **coupoles** correspondent aux grandes disciplines du savoir selon la classification des bibliothèques de l'époque : la Poésie, la Théologie, la Philosophie, les Sciences, mais comme nous sommes à la Chambre des Députés, la coupole des Arts laisse la place à la coupole de la **Législation**. C'est la coupole centrale et c'est par là qu'on entre dans la nef.

*Dans un premier projet de Delacroix, un **hémicycle** mettait à l'honneur les Lettres, avec le triomphe de Pétrarque au Capitole. L'autre hémicycle illustrait la Philosophie avec Socrate et le Banquet de Platon. Finalement, pour symboliser à la fois la grandeur et les menaces qui pèsent sur la démocratie, Delacroix décide d'opposer les 2 hémicycles : ils sont aux extrêmes par leur emplacement-nord / sud- et opposés par leur sujet même. Ils représentent à la fois la grandeur et les menaces qui pèsent sur la démocratie. D'un côté, l'hémicycle de la Paix – le poète « Orphée vient policer les Grecs encore sauvages et leur enseigner les Arts de la Paix » ; de l'autre, l'hémicycle de la Guerre où « Attila, suivi de ses hordes, foule aux pieds l'Italie et les Arts ».

*Vous voyez page 22 le dessin préparatoire puis un détail du **cheval d'Attila**. On raconte que Thiers fut très admiratif mais qu'un député beaucoup moins. Il s'écria : « Je n'ai jamais vu un cheval fait comme cela ! », ce à quoi, Thiers

répondit : « Qu'en savez-vous, Monsieur le Député, vous voulez donc avoir vu le cheval d'Attila ? ».

Il faut dire que l'Hémicycle de la guerre n'est pas « resté en paix ». En 1871, le jour de l'entrée des troupes dans Paris, un obus traversa l'Hémicycle de la Guerre et creusa un trou d'un mètre de diamètre dans le nuage noir au-dessus du cheval d'Attila. En **1914**, il est prévu d'accueillir dans la nef une vingtaine de lits destinés aux blessés. Au début de la Seconde Guerre mondiale, dès août 1939, les ouvrages les plus précieux de la Bibliothèque sont transportés dans des locaux de la Banque de France à Libourne puis transférés aux archives départementales du Puy-de-Dôme tandis que d'autres ouvrages rejoignent les caves du château de Versailles. De nombreux écrits politiques seront, eux, évacués vers le lycée de Tours et dans les caves de la mairie de Vouvray.

.En **août 1944**, lors des combats de la Libération de Paris, 17 000 ouvrages anciens, en particulier dans les domaines des sciences et arts et de la théologie, ont été détruits dans un incendie survenu à l'étage de la Bibliothèque où les ouvrages étaient entreposés à l'époque. (page 23).

C'est donc pour mieux protéger les Trésors qu'a été construite la chambre forte dans les sous-sols de la Bibliothèque. La chambre forte a été entièrement refaite en 2010. La chambre forte répond aux impératifs les plus modernes de conservation, notamment une hygrométrie relative de 55% et une température n'excédant pas 20°.

III- Nous en arrivons maintenant à notre troisième et dernière partie. Je vais citer quelques exemples seulement, faute de temps.

1-Les Trésors de la théologie p 27

On l'a vu, la Théologie occupe une place prépondérante : du fait de la confiscation des biens du clergé et aussi parce que le second bibliothécaire, Druon, était un ancien moine bénédictin. Druon présente cette particularité d'avoir été en même temps bibliothécaire et aumônier du Corps législatif.

*Ainsi, La **Bible de Mayence** que vous pouvez voir Page 27 est un incunable acheté par Druon.

*Page 30 Vous pouvez admirer **Le livre d'heures, dit de Croÿ**. Ce recueil de prières aux différentes heures de la journée, destiné à suivre les offices catholiques, a été composé dans les ateliers d'un maître enlumineur de Troyes. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a prêté ce manuscrit à la ville de Troyes en 2007, dans le cadre d'une exposition consacrée à l'enluminure en Champagne au XVe siècle. C'est une façon de valoriser le fonds ancien.

*Je veux dire aussi que la curiosité de Druon ne s'est pas limitée à la religion catholique, comme le montrent les pages 32 et 33. Par exemple: le manuscrit des

Fragments du Coran suivi de prières en arabe et en turc.

*Plus étrange est le **manuscrit en langue tamoule**, sur feuilles de roseau, qui date du XIXe siècle et relate la vie de Saint Jacques.

2- L'Histoire est omniprésente dans le fonds ancien, et pas seulement l'histoire de la France depuis 1789.

Par exemple :

*Page 35 **Les Décades de Tite Live** sont un monument de **l'histoire romaine** dont Raissa Teodori vous parlerait mille fois mieux que moi. En revanche, je peux vous dire que ce manuscrit du 15^e siècle a été acheté par Druon pour la modique somme de 1 200 F.

***Le procès de Jeanne d'Arc** a été acquis en 1811 par Druon, dans le cadre de la vente de la bibliothèque de Jules-François de Cotte, président de chambre au Parlement de Paris.page 38. Ce manuscrit date de 1435. C'est une des 5 expéditions du premier compte rendu rédigé au moment du procès en 1431, dont il n'existe plus qu'un fragment. Des 5 expéditions, il n'en reste plus que 3, dont cet exemplaire, qui est celui de l'évêque Cauchon, qui présidait le tribunal qui condamna Jeanne au bûcher.

*p. 40 Vous avez le Trésor le plus étrange qu'on puisse imaginer : Le **Codex Borbonicus**. Il a été acheté par Druon lors d'une vente aux enchères, en 1826 et porte le nom du lieu où il est conservé : le Codex du Palais-Bourbon. Il s'agit d'un manuscrit aztèque sur fibres végétales de plus de quatorze mètres de long. Il est composé de trente-six pages de quarante centimètres de côté. Il est possible que ces pages n'aient pas toutes été peintes en même temps ni par les mêmes mains. C'est pourquoi il fait l'objet actuellement d'une étude scientifique pour préciser son origine et sa date – pré ou post cortésien.

Après la mort de Druon, la Bibliothèque législative s'est « recentrée » sur l'histoire parlementaire, notamment les manuscrits d'hommes politiques. A ce titre, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est la gardienne de la mémoire de grands hommes politiques qui ont été aussi de très grands hommes de lettres. Ainsi : (pages 46_47)

- Un manuscrit discours du député **Lamartine**, contre la peine de mort,
- Un manuscrit discours de **Victor Hugo**, alors député, en faveur de la liberté de l'enseignement,
- Un manuscrit de **Clemenceau**, député, sénateur, ministre, contre la proportionnelle.
- En cette année de **commémoration du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès, le 31 juillet 1914**, le fonds Jaurès fait l'objet d'une exposition dans le Palais, comme vous l'avez vu. La Bibliothèque vient d'acquérir un nouveau manuscrit. C'est un article que Jaurès a rédigé après l'attentat perpétré à la Chambre des députés par l'anarchiste Auguste Vaillant, le samedi 9 décembre 1893...un samedi ! Plus que l'article de Jaurès, il faut bien le dire, cette séance est entrée dans la légende pour la formule du président de la Chambre (Dupuy) qui dit, au milieu des cris et des blessés : « La séance continue ». La Bibliothèque conserve quelques clous de la bombe qui explosa dans l'Hémicycle. Le **manuscrit de Jaurès** constitue en quelque sorte le pendant de l'« Introduction au socialisme et au radicalisme », imposant manuscrit autographe rédigé en 1904. Il fut

conservé par son éditeur, confié par sa veuve à Léon Blum qui le remit à la Bibliothèque de la Chambre des députés en 1931. (page 48).

3-Après Les Trésors de la théologie et de l’histoire, j’en arrive maintenant aux Trésors de la curiosité.

Curiosité parce que les deux premiers bibliothécaires, Camus et Druon, conçoivent le fonds comme un véritable « cabinet de curiosités », c’est-à-dire avec des pièces curieuses. A cela s’ajoute l’influence du Siècle des Lumières, avec son goût encyclopédique.

Dans le secret de la « chambre forte», ce sont plusieurs générations **d’encyclopédies et d’atlas** qui témoignent d’un insatiable appétit de savoir.

A ce titre, on peut dire que la Description de l’Égypte (page 51) s’inscrit dans la lignée de celui qu’on surnommait le « maître des cent savoirs », l’allemand Atanase Kircher, l’auteur d’ouvrages parmi lesquels cette première véritable encyclopédie consacrée à l’Égypte où il tente de déchiffrer les hiéroglyphes (page 53)

*pages 54_55 vous avez plusieurs exemples d’encyclopédies avant la lettre et en différentes langues. Ainsi, l’**encyclopédie** en deux volumes **d’Ephraïm Chambers** paraît pour la première fois à Londres en 1728. À l’initiative de libraires parisiens, la traduction de cette encyclopédie est confiée à **d’Alembert et Diderot**. Ils donnent au projet une tout autre dimension. Ainsi naîtra le Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, fruit du travail de plus de cent quarante auteurs. Cette emblématique encyclopédie est illustrée de

plus de deux mille cinq cents planches presque aussi célèbres que l'**Encyclopédie** elle-même.

A vous tous qui venez du monde entier, je voudrais signaler les nombreuses relations de voyages, pages 56-57.

***Le Journal de Francisco Roïs suivi de la Suma oriental de Tomé Pires.** Ce manuscrit des années 1512-1520 a suscité de nombreuses demandes de prêt. Le dernier prêt a été consenti dans le cadre de l'exposition « l'âge d'or des cartes marines », de la BNF-Bibliothèque nationale de France l'année dernière. **Le Journal** est l'œuvre de l'un des pilotes de la flotte envoyée par le gouverneur des Indes portugaises, à la découverte des îles Moluques. Tomé Pires fut le premier Européen chargé d'une représentation diplomatique à Pékin. **La Suma oriental** présente une description du monde, depuis la mer Rouge jusqu'à la Chine.

* Je signale la magnifique **Histoire naturelle des perroquets**, publiée à la suite des voyages du Français François Levaillant au **sud de l'Afrique**. Il en rapporta une impressionnante collection de perroquets qu'il céda au Muséum d'histoire naturelle.

*Si l'on franchit les océans pour aller en Amérique, vous avez la **Relation du voyage de l'Amérique du Sud fait pendant les années 1712, 1713 et 1714, par le sieur Frezier, ingénieur ordinaire du Roy**. C'est un manuscrit dédié au Roi, en maroquin rouge aux armes de France. Envoyé par Louis XIV observer les colonies espagnoles de l'Amérique méridionale, l'officier du génie

Amédée François Frezier rapportera de son expédition d'innombrables relevés de côtes et plans des ports du **Chili et du Pérou**... mais également des plants de fraises du **Chili** qui furent confiés au Jardin royal et à Plougastel en raison de son climat favorable. À l'issue de plusieurs croisements, la nouvelle variété de fraises a finalement prouvé la clémence du climat breton.

4-Je terminerai par les Belles Lettres, en citant le fonds Rousseau, qui est exceptionnel (pages 62 63), même si **la Suisse** n'est pas en reste, bien entendu, s'agissant du **Citoyen de Genève**.

Les manuscrits de Jean-Jacques Rousseau sont entrés à l'Assemblée nationale par des chemins divers.

- Certains proviennent des confiscations révolutionnaires. Ainsi, les deux volumes de la copie personnelle de **La Nouvelle Héloïse** (p 63) et le brouillon de **l'Émile** ont été saisis au domicile du député Hérault de Séchelles, guillotiné en 1794. La copie en six volumes de La Nouvelle Héloïse offert par Rousseau à la maréchale de Luxembourg a été saisie à son domicile.
- D'autres ont été achetés par Druon. Parmi **les « étrangeretés »**, on peut signaler la partition du **Devin du village**, un opéra de Rousseau. Auteur d'articles de "l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers" consacrés à la musique ainsi que d'un dictionnaire de musique, Jean-Jacques Rousseau a composé plusieurs partitions. Œuvre la plus

populaire de Jean-Jacques Rousseau et symbolique de son parti pris pour la musique italienne, cet opéra en un acte composé en 1752 fut interprété pour la première fois au Château de Fontainebleau devant Louis XV et Mme de Pompadour. On est loin du Rousseau révolutionnaire porté au Panthéon.

*Enfin, il y a les **dons patriotiques**, comme la dernière copie autographe que Rousseau fit des **Confessions** (page 64). Il s'agit de deux petits carnets que Rousseau portait en permanence sur lui, noircis de son écriture fine et soignée de musicien et de copiste. Ils furent remis dans deux enveloppes, portant chacune le cachet de cire de la lyre de Rousseau. Avec sur chaque enveloppe, une inscription de la main du marquis de Girardin, le propriétaire d'Ermenonville où Rousseau s'était réfugié : « *Remis par Jean-Jacques Rousseau sous son cachet, pour n'être ouvert qu'en 1801* ».

L'histoire de ce manuscrit extraordinaire est retranscrite dans les procès-verbaux de la Convention et conservée dans les archives de l'Assemblée nationale.

La citoyenne Thérèse Levasseur, la veuve de Rousseau, fut admise à la séance du 26 septembre 1794. « Citoyens représentants, dit Thérèse, je prie la Convention nationale de confier à son archiviste (Camus) ce dépôt sacré. Elle pèsera dans sa sagesse s'il convient, ou non, de prendre des mesures pour que cet ouvrage, que je crois le fruit de longs travaux, voie le jour avant l'époque fixée par l'auteur du Contrat social. ». La date fixée par Rousseau, toujours méfiant, sans doute pour protéger, de leur vivant, l'anonymat des personnes citées, était 1801.

Le Président de séance répondit : « Jean-Jacques Rousseau a éclairé et honoré son siècle. La Convention accepte l'hommage que tu lui fais de ce dépôt précieux. Elle rapprochera la volonté de l'auteur d'Emile de l'intérêt national et prononcera dans sa sagesse. »

Un député s'exclama alors : « L'intention de Rousseau n'a pu être, pour la publication de cet écrit, que d'attendre une époque où les progrès des Lumières permit de sentir la force des vérités qu'il peut contenir. A cet égard, le vœu de ce grand homme est plus que rempli. La Révolution a tellement accéléré le progrès des Lumières que nous sommes plus avancés maintenant que si nous étions en 1900. »

Et les enveloppes furent ouvertes.

Pour conclure, je dirai que, justement, je n'ai pas pu tout dire. J'ai dû faire des choix.

Heureusement, il vous reste la brochure sur **les Trésors de la Bibliothèque**. Je vous invite à vous y plonger, pendant l'été ! Vous pouvez aussi surfer sur notre site www.assemblee-nationale.fr où vous trouverez le **film « les Trésors de la Bibliothèque »** qui anime ces Trésors en images et en musique.

Je vous remercie de votre attention.